



Des Québécois en harmonie avec la nature

**Contribution du collectif G15+ dans l'élaboration du
Plan Nature 2030 du Gouvernement du Québec**

25 octobre 2023

À propos du G15+

Le collectif G15+ s'appuie sur le dialogue social pour favoriser la transformation de l'économie québécoise vers une société plus solidaire, prospère et verte et placer le bien-être de la population au cœur des politiques publiques. Fondé en mars 2020, il est composé de leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux du Québec.

Le G15+ comprend le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la Fondation David Suzuki, le Chantier de l'économie sociale, Vivre en Ville, l'Ordre des urbanistes du Québec, Écotech Québec, Équiterre, Fondation, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec, l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, COPTICOM Stratégies et Relations publiques, ainsi qu'à titre de partenaires de recherche, l'Institut du Québec, Annie Chaloux, professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et François Delorme, économiste et chargé de cours en économie de l'environnement à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke.



Table des matières

LE COLLECTIF G15+, AU SERVICE DU DIALOGUE SOCIAL ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION.....	4
LA MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR RELEVER L'AMBITION	6
DES CONSTATS SCIENTIFIQUES SANS APPEL SUR LA CRISE DE LA BIODIVERSITÉ	7
LA NATURE SE DÉTÉRIORE DANS LE MONDE ENTIER	8
NOS ACTIVITÉS HUMAINES SONT RESPONSABLES DE CETTE DÉGRADATION DU VIVANT	9
L'ESPÈCE HUMAINE BÉNÉFICIE DIRECTEMENT DES SERVICES DE LA NATURE.....	9
LE QUÉBEC N'ÉCHAPPE PAS À LA TENDANCE MONDIALE	10
DES RISQUES, MAIS ÉGALEMENT DES OPPORTUNITÉS	11
METTRE LA SANTÉ DE LA NATURE AU CŒUR DE NOS CHOIX.....	13
LA NATURE EST ESSENTIELLE À L'AMÉLIORATION DE NOTRE BIEN-ÊTRE	14
NOS CHOIX POLITIQUES DOIVENT SOUTENIR UN CHANGEMENT CULTUREL DES MENTALITÉS	14
<i>Transposer le bien-être dans nos politiques et nos investissements : un nouveau cadre décisionnel au service de la qualité de vie des gens.....</i>	<i>15</i>
<i>Changer de boussole : des indicateurs alternatifs au PIB.....</i>	<i>16</i>
AGIR MAINTENANT POUR FREINER ET INVERSER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ.....	18
ALIGNER LES CIBLES DU PLAN NATURE 2030 AVEC L'ACCORD DE KUNMING-MONTRÉAL (COP15).....	19
LES PROPOSITIONS ET MOYENS D'ACTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU G15+	21
DES CONDITIONS GAGNANTES ET DES PISTES D'ACTION POUR MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES..	27
CONCLUSION.....	28
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	29
AXES PROPOSÉS ET CIBLES ENVISAGÉES DU PLAN NATURE 2030	29
MOYENS D'ACTION À RETENIR AU PLAN NATURE 2030	29

Le collectif G15+, au service du dialogue social et du bien-être de la population

Le collectif G15+ est issu de cette culture singulière qui accorde une place de choix à la concertation et à la cohésion sociale, faisant du Québec une société distincte en Amérique du Nord.

De Gatineau à Natashquan, de Chibougamau à Sherbrooke, la société québécoise est vibrante parce qu'il existe partout une grande toile d'organismes, d'associations, d'organisations et de coalitions qui délibèrent, portent la parole des gens, répondent à leurs besoins essentiels, trouvent des solutions adaptées aux circonstances et acceptables au plus grand nombre.

Face aux crises qui nous menacent et aux défis multiples sur tous les fronts, le G15+ estime que c'est par le vivre-ensemble que les Québécoises et les Québécois construiront leur résilience collective.

Ce vivre-ensemble passe par le renforcement et le développement d'institutions qui permettent aux acteurs de se rencontrer, de dialoguer et de rechercher des solutions ensemble.

Il y a plus de trois ans, au début de la crise pandémique en mars 2020, le G15+ a pris naissance. Des leaders économiques, sociaux, syndicaux et environnementaux de la société civile québécoise ont alors répondu à l'appel du premier ministre du Québec afin de préparer l'après-COVID-19. Ces leaders se sont regroupés pour formuler collectivement des propositions consensuelles en faveur d'une relance solidaire, prospère et verte.

Trois ans plus tard, comme le Québec, le G15+ a évolué. Grâce à leur engagement exceptionnel, les leaders du collectif portent [une vision commune](#) : faire émerger une société qui place le bien-être de la population au cœur de nos choix.

Notre objectif est de contribuer à faire du Québec la première société nord-américaine basée sur le bien-être de sa population. Tout cela en misant sur le dialogue social. Car il n'y a pas de changement sans l'adoption d'idées nouvelles. Et on n'adopte pas d'idées nouvelles sans ouverture aux autres et au dialogue social.

Afin de contribuer à réaliser cette vision commune, [les membres du collectif](#) ont dévoilé en septembre 2023 leur [nouvelle feuille de route](#). Audacieux, pragmatique et rassembleur, ce plan ambitieux forme un projet de société au service du bien-être de la population.

Dévoilés en pleine rentrée parlementaire, ces moyens d'action concrets, innovants et consensuels sont le fruit d'un travail intense de co-construction, de réflexion et de discussions échelonnées sur plus d'un an. Allant au-delà de la croissance du PIB et de la création d'emplois, ces propositions concrètes tracent la voie vers une société solidaire, prospère et verte.

Cette feuille de route représente un consensus exceptionnel entre toutes nos organisations sociales, économiques et environnementales de la société civile québécoise.

Cette feuille de route du collectif G15+ est arrimée aux [Indicateurs du bien-être au Québec](#), lancés en 2022. Ces indicateurs comparent également le Québec à l'Ontario et à l'ensemble du Canada depuis les années 1970 à aujourd'hui. Une 3^e édition sera dévoilée au début 2024 pour offrir pour la toute première fois une comparaison internationale du Québec avec les pays du G7 et du [Wellbeing Economy Governments partnership](#).

Si la feuille de route représente la carte pour se rendre à bon port, les Indicateurs du bien-être au Québec symbolisent la boussole pour mesurer les progrès et les reculs de toutes les dimensions interdépendantes de notre bien-être.

À travers nos indicateurs et ces propositions, nous encourageons nos gouvernements à placer l'amélioration du bien-être global de la population au cœur de leurs priorités et de nos investissements publics, en dépassant les considérations fiscales et économiques traditionnelles.



Événement rassembleur lors du lancement de la feuille de route du G15+
Agora de l'Assemblée nationale du Québec. Québec, septembre 2023



Table ronde avec la société civile lors du dévoilement de la feuille de route du G15+
Centre culture et environnement Frédéric Back. Québec, septembre 2023

La mobilisation de la société civile pour relever l'ambition

« *Tout le monde doit contribuer* » Jean Lemire, émissaire du gouvernement du Québec pour les enjeux climatiques et arctiques

Lors du *Rendez-vous national de la biodiversité*¹ tenu à Québec le 27 septembre 2023, Jean Lemire, émissaire du gouvernement du Québec pour les enjeux climatiques et arctiques, a souligné que la réponse aux défis climatiques et de biodiversité exigeait une coordination et une mobilisation sans précédent de l'ensemble de la société québécoise.

La mise en place de solutions systémiques nécessite une responsabilité partagée par l'ensemble de la société. Au cœur de cette entreprise d'envergure se trouve le besoin d'un profond changement culturel visant à rééquilibrer nos valeurs individuelles et collectives.

Si la communauté scientifique aide nos dirigeants à orienter les actions publiques et privées, le rôle de la société civile est fondamental pour définir et accroître notre ambition collective, ainsi que pour identifier les mesures nécessaires. L'action des pouvoirs publics gagne en légitimité lorsqu'elle est soutenue par des signaux forts et des initiatives ambitieuses de la société civile.

Pour atteindre cet objectif, une mobilisation sans précédent doit rassembler tous les talents disponibles, établir des liens essentiels entre les têtes de réseaux pour progresser ensemble, partager les connaissances, encourager l'innovation au service de la préservation de la nature, et habiliter les communicateurs et les communicatrices, les techniciens et les techniciennes, ainsi que les facilitateurs et les facilitatrices pour mettre en lumière les avantages de notre interdépendance avec l'ensemble de la biosphère.

¹ Cette journée de mobilisation, proposée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et coordonné par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), a réuni environ 80 groupes de la société civile (milieux des affaires, syndicats, groupes environnementaux, ordres et regroupements professionnels, milieux de la recherche et l'éducation, monde municipal, communautés autochtones, etc.) ainsi que certains ministères et organismes.



**Des constats scientifiques sans
appel sur la crise de la
biodiversité**

La reconnaissance de la crise de la biodiversité a atteint un point décisif en 2019 à l’occasion de la sortie du rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019). Les données scientifiques sont claires : la nature décline à un rythme accéléré alors que la perte de biodiversité et les changements climatiques risquent de s’exacerber mutuellement au cours des prochaines décennies.

La biodiversité du Québec n’échappe pas à cette tendance.

[Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs \(2023\). Stratégie de développement durable 2023-2028, p. 30.](#)

Le G15+ adhère aux conclusions sans appel de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (ci-après « IPBES »), équivalent en matière de biodiversité du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), et réunissant 150 experts issus de 50 pays pour la publication de cette évaluation emblématique².

Dans le but de mieux contextualiser les propositions contenues dans son mémoire, le G15+ croit nécessaire d’en synthétiser les **5 grands constats**.

La nature se détériore dans le monde entier

La biodiversité connaît une détérioration depuis plusieurs décennies qui se manifeste par la dégradation des contributions vitales de la nature dans les écosystèmes. C’est un phénomène global qui affecte de nombreuses régions à travers le monde, notamment l’Amérique du Nord.

Sur les 8 millions d’espèces animales et végétales estimées dans le monde, un million « sont menacées d’extinction » au cours des prochaines décennies. Pire, le taux actuel d’extinction des espèces dans le monde ne diminue pas, il s’accélère. Selon une récente étude³, les taux d’extinction génériques actuels sont 35 fois plus élevés que les taux prévus pour les derniers millions d’années en l’absence d’impact humain. Selon l’IPBES, un demi-million à un million d’espèces devraient être menacées d’extinction, dont beaucoup dans les prochaines décennies.

Au Canada, 70 % des milieux humides et des prairies ont disparu. C’est même 80 % dans les espaces urbains et à proximité de ceux-ci. Entre 1970 et 2016, les populations de mammifères et les espèces de poissons ont connu une diminution respective de 42 % et 21 % en moyenne.

² IPBES (2019): *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

³ Ceballos, Gerardo et Paul R. Ehrlich (2023). Mutilation of the tree of life via mass extinction of animal genera | PNAS <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.2306987120#executive-summary-abstract>

Nos activités humaines sont responsables de cette dégradation du vivant

Cette dégradation du vivant est le fruit d'une intensification des activités humaines néfastes sur son environnement au cours des 50 dernières années. L'IPBES distingue les facteurs directs des facteurs indirects dans les pressions exercées par les sociétés humaines sur la biodiversité.

Par ordre décroissant parmi les facteurs directs figurent le changement d'utilisation des terres et des mers (agriculture intensive, exploitation forestière et urbanisation), l'exploitation directe (pêche, surexploitation), qui comptent pour près de 50 % de l'impact mondial sur les écosystèmes. Les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes constituent l'autre 50 %. Or, ces facteurs directs sont dictés par des valeurs et comportements dans nos sociétés tels que les modes de consommation et de production, les tendances démographiques, le commerce, les innovations technologiques et la gouvernance depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial.

Ce lien de causalité établi entre ces deux types de facteurs — directs et indirects — signifie qu'il existe des leviers pour inverser la tendance.

L'espèce humaine bénéficie directement des services de la nature

« Alors que la sauvegarde de la biodiversité est souvent perçue comme un frein au développement économique, rappelons que plus de 50 % du PIB mondial dépend d'une nature en santé »⁴.

En effet, l'IPBES dénombre 18 contributions de la nature essentielles⁵ dont bénéficient quotidiennement les sociétés humaines pour combler ses besoins primaires (alimentation, chauffage, médicaments, logement, etc.). Seulement, le fait de privilégier l'une des contributions pour une activité donnée (comme la production alimentaire) peut provoquer des bouleversements écologiques sur d'autres (comme la pollinisation par exemple). Cela rend les sociétés humaines vulnérables, car elles concourent à la fragilisation des écosystèmes.

Selon l'IPBES, la dégradation des terres agricoles entraîne une réduction de la productivité agricole (23 %), ce qui, à terme, représente un risque pour la sécurité alimentaire. De plus, la pollution marine par les plastiques peut affecter les humains au travers des chaînes alimentaires. Enfin, la perte d'habitats côtiers et de récifs coralliens diminue la protection des littoraux face aux catastrophes naturelles, elles-mêmes amenées à croître en fréquence sous les effets du changement climatique (inondations, ouragans).

Mieux comprendre et agir pour renforcer l'interaction entre le capital naturel — immatériel — et nos activités humaines, c'est se rendre service en offrant des conditions favorables à l'amélioration de notre bien-être, ce qui permettra à nos entreprises de prospérer, à nos citoyens de s'épanouir et à notre société de respecter les limites planétaires.

⁴ Propos extraits d'une présentation de Dominique Gravel, chercheur au Réseau Biodiversité Québec, lors d'une journée de dialogue *Adapter son modèle d'affaires face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité : par où commencer ?* 14 septembre 2023.

⁵ IPBES (2019): *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

La valeur des services écosystémiques rendus par la nature

On évalue à **2,2 milliards de dollars par année** pour le Grand Montréal ([Dupras et collab., 2015](#)) et **1,1 milliard de dollars par année** pour la Communauté métropolitaine de Québec ([Wood et collab., 2019](#)) les valeurs estimées des services écologiques fournis par les écosystèmes.

La valeur économique moyenne de 6 services écosystémiques sélectionnés dans 25 villes étudiées (4 en Chine, 1 au Canada et 20 aux États-Unis) était évaluée à **31 696 \$ par hectare et par année**, en dollars américains de 2013 ([Revéret, 2017](#)). **Les espaces verts sont associés à une moindre prévalence des maladies cardiovasculaires**, des troubles musculosquelettiques, des problèmes respiratoires, des problèmes de santé mentale, des migraines, des vertiges et du diabète ([Revéret, 2017](#)).

D'après les résultats d'une autre étude, les Québécois seraient prêts à faire un don annuel de **42,55 \$**, soit l'équivalent de 280 millions de dollars, à un organisme environnemental local responsable de la restauration des milieux humides ([Gagné et collab., 2022](#)). Ceci renforce l'hypothèse d'une demande sociale pour la protection de la nature.

Le Québec n'échappe pas à la tendance mondiale

Ce phénomène de dégradation de la biodiversité affecte le Québec. Les milieux humides de la province, comme les marécages ou les tourbières, ont perdu 66 % de leur superficie entre 1992 et 2020⁶. De même, l'aire des zones urbaines a connu une expansion de 983 km² entre 1992 et 2020, ce qui contribue à l'artificialisation des sols au détriment des milieux naturels, agricoles et forestiers⁷.

Bien que le Québec ait atteint la cible de 17 % pour la protection des milieux terrestres et de 10 % des milieux marins, telle que fixée dans les Objectifs d'Aichi, la répartition des aires protégées est inégale sur le territoire (seulement 9 % au sud du 49e parallèle⁸). Ainsi, le sud du Québec est peu représenté et peu de mesures de gestion efficaces de conservation y sont implantées pour l'instant. Ce constat propre au Québec rejoint la tendance globale évaluée par l'IPBES, soulignant que les aires de conservation « ne comprennent qu'une partie des sites importants pour la biodiversité et ne sont pas encore pleinement représentatives sur le plan écologique ni gérées de manière efficace ou équitable »⁹.

⁶ Biodiversité Québec, *Indicateurs : perte d'habitat*, https://biodiversite-quebec.ca/fr/indicateurs/perte_dhabitat

⁷ *Idem*. De même, l'Institut de la statistique du Québec confirme également l'existence d'une accélération de l'artificialisation des terres dans plusieurs régions et la perte de surfaces agricoles (<https://statistique.quebec.ca/fr/communiqu/e/acceleration-artificialisation-terres-et-perse-surfaces-agricoles>).

⁸ Philippe Auzel, Brice Caillié, Jérôme Dupras et collab. *Un Plan Sud pour le Québec*. Novembre 2021, <https://livreblanc.ca/>

⁹ *Ibid.* (IPBES).

L'annonce de la protection de 30 % de son territoire en décembre 2022 donne au Québec l'opportunité de revoir ses ambitions vis-à-vis de la biodiversité, en vertu de l'Accord Kunming-Montréal.

Des risques, mais également des opportunités

La bonne nouvelle réside dans le fait que des solutions durables existent pour agir en profondeur et offrir aux générations futures une vie en équilibre et en harmonie avec la nature.

Non seulement les solutions durables existent, mais les opportunités sont nombreuses.

Par exemple, **dans le milieu des affaires, les relations entre l'entreprise et la biodiversité sont beaucoup plus riches qu'il n'y paraît**¹⁰. Toute entreprise, industrielle, de service ou commerciale, dépend aussi de la biodiversité. En prenant fait et cause pour la préservation de la biodiversité, les entreprises peuvent se démarquer parmi leurs concurrentes, être davantage à l'écoute des consommateurs et prendre une longueur d'avance pour aligner leur valeur ajoutée avec les attentes sociétales. De même, en intégrant par exemple les risques financiers liés à la biodiversité à leur comptabilité, les entreprises minimisent leur exposition aux risques non maîtrisés et investissent dans des créneaux qui permettront de régénérer des pans entiers de la biosphère, tout en étant plus prospères individuellement et collectivement.

Les exemples sont de plus en plus nombreux de ces entreprises — privées ou collectives — qui intègrent les notions d'économie régénérative ou de respect des limites planétaires¹¹. Leur engagement à l'endroit de la planète mérite d'être souligné et amplifié. À titre d'exemple supplémentaire, les entreprises d'économie sociale représentent un modèle d'entreprises qui appliquent déjà ces principes. Parce qu'elles sont ancrées dans leur territoire, qu'elles sont redevables à leur communauté, et de par leur raison d'être, les entreprises collectives sont plus enclines à poser des actions concrètes pour diminuer ses externalités négatives sur l'environnement et sur la biodiversité.

En bref, il s'agit d'encourager une consommation et une production soutenables avec un équilibre, sûr et juste pour les générations actuelles et futures, qui doit permettre à nos entreprises de prospérer, à nos citoyens de s'épanouir et à notre société de respecter les limites planétaires. Une entreprise qui prend en compte sa dépendance et la dépendance de sa chaîne de valeurs à la biodiversité est une entreprise plus résiliente face aux phénomènes météorologiques et à la perte de biodiversité.

Le Québec veut des entreprises résilientes ! Les gestionnaires ainsi que les travailleuses et les travailleurs sont capables de mobiliser tout le monde du travail. Ils et elles ont le pouvoir de devenir des chaînons gagnants dans la protection de la nature.

En parallèle, **plusieurs initiatives portées par les artistes et le milieu culturel représentent des occasions en or pour susciter de l'engagement à l'endroit de la biodiversité.** À travers

¹⁰ Mouvement des Entreprises de France - MEDEF (2018). *Entreprises et Biodiversité, comprendre et agir - Guide pratique*. https://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2018/04/MEDEF_Entreprises-et-biodiversite%20C3%A9_Comprendre-et-agir.pdf.

¹¹ Voir l'exemple de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC). <https://cec-impact.org/>

leurs propositions artistiques, provoquant souvent des images sensibles et fortes, les créateurs et les créatrices suscitent des réactions et des émotions qui peuvent influencer les comportements face aux enjeux climatiques et de la biodiversité¹². Avec ses prises de position dans l'espace public ou encore son travail à l'échelle des quartiers et des communautés locales, la communauté artistique québécoise inspire et mobilise les citoyen.ne.s. et insuffle la motivation d'agir et à poser les bons gestes à l'endroit de la planète.

De même, **l'apport positif et constructif des cultures autochtones** à la réflexion de la société québécoise sur l'harmonie avec la nature est un élément central à considérer dans la mise en place du Plan Nature 2030. S'inspirer des pratiques et des savoir-faire autochtones dans la préservation de la biodiversité est sans aucun doute la voie à emprunter.

L'art et la culture représentent un important vecteur de changement social. Travailler sur la fierté et l'identité est un levier incontournable pour imaginer un récit alternatif et accroître les liens sociaux et notre résilience.

¹² Culture Montréal (2021). *Lettre ouverte - Transition écologique: la culture répond présente!* <https://culturemontreal.ca/app/uploads/2022/04/Lettre-ouverte-Transition-ecologique.pdf>



**Mettre la santé de la nature
au cœur de nos choix**

La nature est essentielle à l'amélioration de notre bien-être

La nature est essentielle au développement humain. En s'appuyant sur des données robustes, notre bien-être doit être réimaginé dans le contexte d'une vie en équilibre et en harmonie avec le reste du vivant. Cela nécessite de valoriser la contribution de la nature et de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour sa préservation.

Des synergies significatives existent entre la préservation de la nature et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'alimentation, l'égalité des sexes et la réduction des inégalités. Dans une perspective de protection des populations vulnérables, la détérioration de l'environnement nuit davantage aux classes socio-économiques défavorisées, ainsi qu'aux femmes et aux filles.

La biodiversité, c'est un capital naturel pour l'entreprise. Il s'agit d'une responsabilité vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société, mais aussi un investissement stratégique et une opportunité pour préserver sa rentabilité.

Nos choix en matière d'énergie, d'infrastructures, de consommation, de production, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et d'aménagement du territoire ont le potentiel de générer des impacts à la fois positifs et négatifs sur l'environnement, et par conséquent, sur nos objectifs de développement durable.

La perte de biodiversité a également un impact plus marqué sur les communautés autochtones, qui dépendent fortement des services écosystémiques fournis par la nature. Bien que l'IPBES ait constaté que la dégradation est généralement moins rapide dans les territoires gérés par les peuples autochtones par rapport à d'autres régions, ils continuent de se détériorer, tout comme les connaissances nécessaires à leur préservation.

Selon le rapport de l'IPBES, « **la nature sous-tend toutes les dimensions de la santé humaine et contribue à des aspects immatériels de la qualité de vie**, tels que l'inspiration, l'apprentissage, les expériences physiques et psychologiques, ainsi que les éléments identitaires. Ces aspects sont essentiels pour la qualité de vie et l'intégrité culturelle, même s'il est difficile de quantifier leur valeur cumulative. »

Nos choix politiques doivent soutenir un changement culturel des mentalités

La préservation de la biodiversité est **une responsabilité partagée par toute la société québécoise**. Ce défi nous invite à **créer de nouveaux récits collectifs positifs, désirables et inspirants**, à **imaginer un futur au bénéfice de toutes et de tous et basé sur l'harmonie avec la nature**, à faire appel aux expériences vécues personnelles et aux émotions — en plus des

données scientifiques — pour ainsi devenir toutes et tous des ambassadeurs et des ambassadrices du passage à l'action¹³.

« *La beauté naît du regard de l'homme. Mais le regard de l'homme naît de la nature.* » Hubert Reeves, dans *L'Espace prend la forme de mon regard* (1999)

Parmi les acteurs et actrices du changement, les décideurs publics ont un rôle clé pour mieux protéger la biodiversité à plusieurs échelles. **Comment intégrer la préservation de la biodiversité dans nos décisions publiques ?**

Conformément aux recommandations de l'IPBES, il est essentiel que les décisions politiques intègrent de manière explicite les aspects de la nature et leur contribution au bien-être humain, afin de mieux évaluer l'impact des tendances environnementales sur les objectifs de développement durable.

Pour intégrer la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux, le G15+ prône deux ingrédients essentiels :

- **Transposer le bien-être dans nos politiques et nos investissements, grâce à un nouveau cadre décisionnel**, adapté à la crise de la biodiversité, pour mettre la santé de la nature au cœur de nos choix, et par extension l'amélioration de notre bien-être et notre résilience
- **Changer de boussole**, avec des indicateurs de bien-être qui permettent de prendre des décisions publiques qui répondent à nos besoins essentiels, comme la protection de la nature

Transposer le bien-être dans nos politiques et nos investissements : un nouveau cadre décisionnel au service de la qualité de vie des gens

Le G15+ considère que toute stratégie nationale visant à respecter le Cadre mondial de Kunming-Montréal devrait inclure **un changement de paradigme dans la manière de prendre des décisions et de consacrer nos investissements publics**, mettant l'accent sur l'amélioration du bien-être de la population.

Parmi les gestes concrets à poser pour transposer le bien-être dans nos politiques et nos investissements, le collectif G15+ invite nos décideurs publics à une nouvelle ère budgétaire en adoptant un budget du bien-être. Inspiré des meilleures pratiques internationales, en particulier de la Nouvelle-Zélande, un budget du bien-être agirait comme un instrument de gouvernance axé sur les résultats et servirait de guide pour toutes les décisions

¹³ Inspiration d'un texte d'Étienne Leblanc. Radio-Canada. *S'émerveiller et s'émouvoir, le remède d'Hubert Reeves pour la planète*. 22 octobre 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2019834/remede-hubert-reeves-planete-emerveiller-climat-beaute>

gouvernementales en matière d'investissements publics, incluant la biodiversité dans sa prise de décision et reconnaissant ainsi son impact sur de multiples aspects de notre bien-être¹⁴.

De cette manière, les décideurs s'assureraient de bien prendre en compte la biodiversité dans leurs décisions — notamment budgétaires — et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Nature 2030.

Cette **approche novatrice du bien-être**, appliquée à la préservation de la biodiversité, aurait plusieurs avantages tangibles :

- Fondamentalement, elle baserait nos décisions sur **une perspective intergénérationnelle et une approche axée sur les résultats** ;
- Elle permettrait **une meilleure compréhension du rôle crucial de la biodiversité dans notre bien-être**, ainsi que du rôle de chaque secteur dans la préservation de cette biodiversité ;
- Elle améliorerait **l'analyse de l'impact des politiques sur la biodiversité**, en considérant les différentes régions et les groupes touchés ;
- Elle accroîtrait **la transparence des processus décisionnels**, en aidant nos dirigeants à identifier plus clairement les compromis impliqués et à expliquer comment leurs initiatives contribuent à l'arrêt et à l'inversion de la perte de biodiversité.
- Elle ouvrirait la voie à **une révision de nos relations avec les Premières Nations et les Inuits**, en s'inspirant des connaissances et de la relation homme-nature développées par les communautés autochtones.

Changer de boussole : des indicateurs alternatifs au PIB

Dans un monde où ce qui n'est pas mesuré est souvent négligé, le G15+ insiste sur la nécessité de prendre des décisions en se fondant sur des indicateurs différents du Produit intérieur brut (PIB).

Plutôt que de viser la croissance du PIB, la véritable priorité de nos dirigeants devrait être l'amélioration du bien-être et de la résilience des individus, des communautés, et des écosystèmes qui en dépendent.

Même à l'époque de la création du PIB, l'économiste Simon Kuznets mettait en garde les décideurs publics contre l'utilisation du PIB comme unique indicateur de bien-être. Il soulignait qu'il était pertinent, mais incomplet, car il omettait de mesurer la répartition des richesses, la qualité de l'environnement, la santé, le bonheur, et bien d'autres aspects.

¹⁴ Pour plus de détails sur le changement de cadre de référence proposé par le G15+, consultez le mémoire déposé par le collectif dans le cadre des consultations particulières entourant le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Collectif G15+ (2023). *Le temps d'une nouvelle approche : faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être*. <https://g15plus.quebec/articles/presse/memoire-sgdd>

Dans le contexte d'une crise systémique telle que la perte de biodiversité, il est donc tout à fait réaliste d'affirmer que l'outil conçu il y a près de 90 ans ne suffit plus à répondre aux défis structurels de la société d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi, en 2022, le G15+ a lancé [les Indicateurs du bien-être au Québec](#). Selon le collectif, l'absence d'une évaluation complète et continue de l'évolution de la biodiversité au Québec, due en partie au manque de données environnementales solides, notamment en ce qui concerne la biodiversité, entrave notre capacité à prendre des mesures décisives.

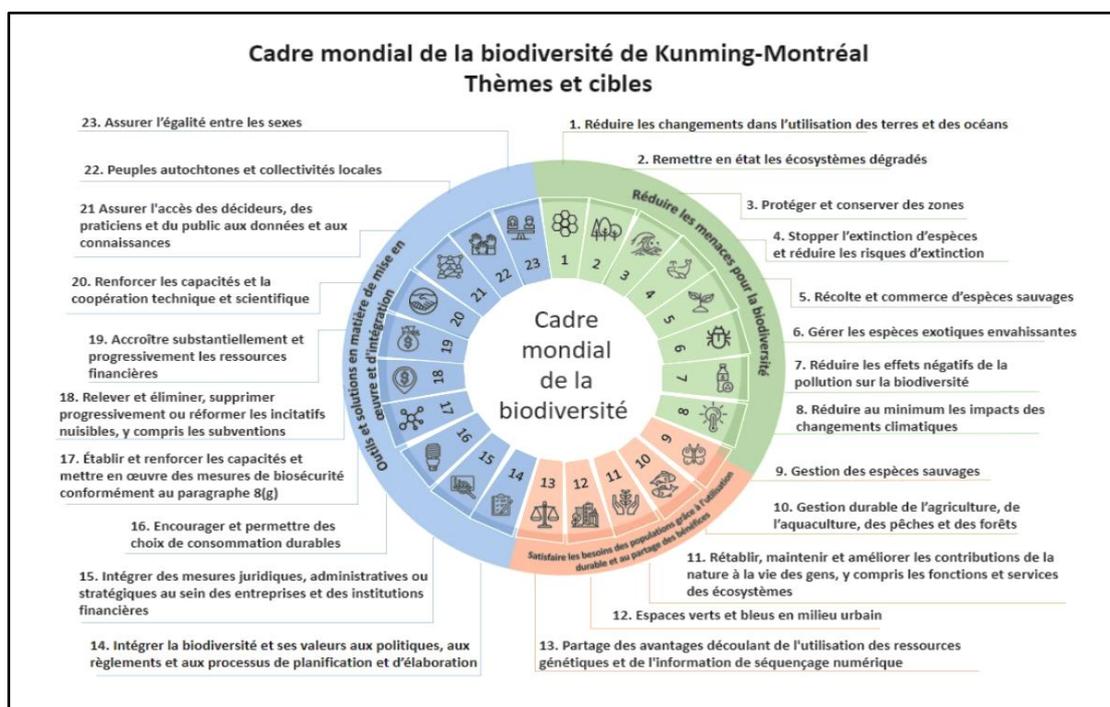
Bien que par principe de précaution, l'absence de données définitives ne puisse justifier l'inaction, nos dirigeants doivent veiller à ce que le Plan Nature 2030 soit accompagné d'un système de suivi scientifique robuste de la biodiversité. Cela permettrait une meilleure observation, analyse, et communication de l'état et des changements de la biodiversité, favorisant ainsi une gestion et une conservation améliorées des écosystèmes au Québec.

**Agir maintenant pour freiner
et inverser la perte de
biodiversité**



Aligner les cibles du Plan Nature 2030 avec l'Accord de Kunming-Montréal (COP15)

En décembre 2022, lors de la COP15, le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) a été adopté, établissant 23 cibles mondiales à atteindre d'ici 2030 pour freiner et inverser la perte de biodiversité. Il a également formulé une vision globale et des objectifs à long terme pour 2050, visant à harmoniser la vie humaine avec la nature.



Source : [Environnement et Changement climatique Canada](#) (2023).

Document de discussion *Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité - Freiner et inverser la perte de nature*, p. 8.

Le Québec s'est engagé à contribuer à la réalisation de ces 23 cibles mondiales d'ici 2030 en adoptant son Plan Nature 2030 ([Communiqué du 27 septembre 2023](#) ; [SGDD 2023-2028](#), p. 7).

Nous saluons l'annonce de [l'intention du Gouvernement du Québec d'élaborer son Plan Nature 2030](#) visant à doter le Québec d'un plan d'action national ambitieux pour la biodiversité. Le Québec a répondu présent dès l'achèvement de la COP15, ce qui laisse entrevoir une intention tout aussi ambitieuse que les cibles contenues de l'accord de Kunming-Montréal.

De nombreux membres du G15+ ont participé au *Rendez-vous national de la biodiversité* à Québec le 27 septembre 2023, ainsi qu'à certains *Ateliers régionaux sur le Plan Nature 2030*. Cette démarche consultative avait un double objectif : mobiliser la société civile d'une part, et d'autre part, examiner et améliorer la proposition sommaire du Plan Nature 2030, en tant que stratégie nationale en réponse à l'Accord de Kunming-Montréal, qui comprend **4 axes** proposés, **14 cibles** envisagées, et **1 lexique**¹⁵.

¹⁵ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2023). *Rendez-vous de la biodiversité — Atelier national sur le Plan Nature 2030 — Cahier des participants et participantes*. 27 septembre 2023, Centre des congrès de Québec. 16 pages.

Après avoir examiné le document gouvernemental de consultation, **le collectif G15+ recommande de renforcer la correspondance entre les cibles du Plan Nature 2030 et celles de l'Accord de Kunming-Montréal** de la manière suivante :

- **Aligner les libellés des cibles** sur l'ambition de l'Accord ;
- **Adopter des cibles quantitatives** alignées sur celles de l'Accord ;
- **Prévoir des échéances intermédiaires pour certaines cibles**, au lieu de se concentrer uniquement sur 2030.

En outre, **certaines cibles de l'Accord ne sont pas présentes dans le projet du Plan Nature 2030, ou elles sont traitées de manière moins exhaustive**, laissant supposer que plusieurs enjeux clés de l'Accord ne seront que partiellement pris en compte. **Le G15+ recommande que toutes les cibles de l'Accord soient traitées dans le Plan Nature 2030.**

Pour cette raison, **le G15+ recommande que le Plan Nature 2030 intègre un tableau de concordance entre l'Accord de Kunming-Montréal et le Plan Nature 2030**, pour garantir que le Gouvernement du Québec donne une place adéquate à toutes les cibles de l'Accord signé lors de la COP15.

Par ailleurs, le projet de *Stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité*¹⁶ du Gouvernement du Canada indique, à juste titre, que « les provinces et les territoires ont, collectivement, un rôle majeur à jouer en favorisant l'atteinte d'un grand nombre de cibles touchant toutes les eaux et les terres du pays » et que « la coordination et la collaboration constituent souvent un défi pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, étant donné le grand nombre d'acteurs, de disciplines, de régions et d'écosystèmes en jeu ». Les membres du G15+ sont d'avis que **la collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral devrait constituer une condition essentielle de la mise en œuvre du Plan Nature 2030**. En particulier, le G15+ recommande de **miser, dans la mesure du possible, sur des indicateurs de suivi concordants entre les stratégies fédérale¹⁷ et québécoise**.

Enfin, dans cette même veine, **ces indicateurs de suivi devraient pouvoir être régionalisés et territorialisés afin de faciliter la mise à l'échelle avec le milieu municipal, les Premières Nations et les Inuits**. Cette collaboration multiniveaux permettrait de mieux évaluer les résultats de nos actions sur une base comparable, de renforcer la collecte de données robustes basées au niveau gouvernemental et scientifique, et de tirer profit des synergies entre tous les paliers décisionnels, au bénéfice de la biodiversité.

¹⁶ Environnement et Changement climatique Canada (2023). *Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité - Freiner et inverser la perte de nature*. 24 pages. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/biodiversite/strategie-canadienne-biodiversite.html>

¹⁷ La liste des indicateurs proposés par Environnement et Changement climatique Canada se trouve en Annexe du document de discussion.

Les propositions et moyens d'action de la feuille de route du G15+

Il y a plus d'un an, le G15+ a entrepris un processus de consensus sur un ensemble de propositions audacieuses, visant notamment à la préservation de la biodiversité. Les propositions et les moyens d'action de sa [feuille de route](#) offrent des solutions pour agir à la fois sur les facteurs directs et indirects responsables du déclin rapide de la vie sur notre planète.

Axes proposés au Plan Nature 2030	Cibles envisagées au Plan Nature 2030	Propositions et moyens d'action de la feuille de route du G15+
<p>Axe 1 Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois et Québécoises à la nature</p>	<p>Cible 1 D'ici 2030, freiner la perte de biodiversité en intégrant les milieux naturels et semi-naturels et leurs fonctions écologiques dans la planification et l'aménagement de l'ensemble du territoire québécois, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts sur la biodiversité.</p> <p>Cible 2 D'ici 2030, amorcer la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires.</p> <p>Cible 3 D'ici 2030, assurer la protection de 30 % des milieux continentaux et de 30 % des milieux marins du Québec, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés.</p>	<p>Élargir le réseau d'aires protégées et favoriser la connectivité des milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un taux de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030, en veillant à une représentativité équilibrée du réseau dans toutes les régions du Québec, y compris le sud. • Collaborer avec les élus locaux et les parties prenantes pour mettre en place des mesures de préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Ces mesures pourraient inclure la création d'aires protégées avec divers statuts et modalités, l'établissement de corridors écologiques pour relier les zones de couverture naturelle, ainsi que la mise en œuvre de programmes de restauration et d'autres méthodes de conservation efficaces. <p>Prioriser la protection des espèces à statut particulier et de leurs habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et mettre à jour la <i>Loi sur les espèces menacées et vulnérables</i> et la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>, et assurer une application efficace. • Renforcer le cadre légal et les ressources financières allouées à la conservation des espèces à statut particulier. • Établir un état des lieux et mettre en place des outils pour surveiller l'évolution de la biodiversité au Québec, en s'appuyant sur les données scientifiques les plus récentes et précises.

	<p>Cible 4 D'ici 2030, mettre en place des mesures de conservation efficaces et durables afin d'assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables du Québec (EMV) et de faire progresser leur rétablissement.</p> <p>Cible 5 D'ici 2030, éviter l'introduction (associée à l'activité humaine) sur le territoire québécois de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) et de nouveaux pathogènes, et freiner la propagation de ceux déjà présents par des actions de contrôle sur des sites prioritaires.</p>	
<p>Axe 2 Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité</p>	<p>Cible 6 D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture et à l'aquaculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et par la réduction des excès de nutriments et des risques pour la biodiversité associés à l'utilisation de pesticides, tout en tenant compte des effets cumulatifs.</p> <p>Cible 7 D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à la foresterie soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations locales et autochtones.</p>	<p>Adopter des pratiques agroenvironnementales et forestières résilientes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Établir des cibles de transition vers une agriculture régénératrice et/ou biologique, avec une réduction significative de l'utilisation d'herbicides, de pesticides et de fongicides qui contaminent les milieux humides, les cours d'eau et les nappes phréatiques. ● Continuer et accélérer la réduction de l'utilisation de pesticides en réorientant les soutiens directs et indirects vers l'adoption de pratiques agroenvironnementales, avec pour objectif une réduction des ventes de pesticides de deux tiers d'ici 2030. ● Mettre en place un mécanisme garantissant que le morcellement de terres agricoles protège leur vocation agricole, maintienne leur superficie et protège les sols. ● Lancer un processus de dialogue social inclusif avec les syndicats, les employeurs du secteur forestier et les autres parties prenantes pour moderniser le régime forestier en vue d'une transition équitable vers une économie durable et résiliente. Cette initiative devrait se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie intégrée incluant la gestion écosystémique des forêts, une valorisation améliorée des ressources ligneuses, la préservation de la biodiversité et du patrimoine forestier, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques.

	<p>Cible 8 D'ici 2030, renforcer les pratiques responsables de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité afin d'assurer la pérennité des populations et de conserver l'intégrité des écosystèmes.</p>	<p>Lutter contre l'artificialisation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un indice d'artificialisation des sols visant à mesurer la destruction des terres agricoles et des milieux naturels au profit de surfaces minéralisées. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir d'artificialiser le territoire et privilégier la consolidation des secteurs déjà urbanisés, en priorisant l'utilisation des terrains vacants, la réhabilitation des sites industriels et commerciaux désuets, ainsi que la densification des milieux de vie existants. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la protection des zones à risque et interdire l'urbanisation dans ces zones. <p>Développer des collectivités viables dans toutes les régions du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un fonds en aménagement et urbanisme durable en soutien aux municipalités visant à construire des projets exemplaires. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la santé publique dans les orientations gouvernementales et les politiques d'aménagement et d'urbanisme.
<p>Axe 3 Agir sur les facteurs indirects de perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux</p>	<p>Cible 9 D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux.</p> <p>Cible 10 D'ici 2030, inciter et donner les moyens aux grandes entreprises et au secteur financier de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité et d'accroître leurs impacts positifs pour garantir des modes de production durables et atténuer les risques d'affaires liés à la biodiversité.</p>	<p>Reconnaître la valeur des services écologiques offerts par les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les infrastructures naturelles dans la planification et la gestion du territoire en ajustant le cadre normatif, réglementaire et législatif, tout en considérant les actifs naturels lors de l'élaboration des plans de gestion des biens d'infrastructure municipaux et des mesures d'adaptation aux changements climatiques. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et implanter des mesures d'écofiscalité visant à inciter les propriétaires privés (agricoles, forestiers, résidentiels, etc.) à protéger des milieux naturels. <p>Rendre désirables les choix de consommation soutenables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et promouvoir l'utilisation d'un outil de calcul de l'empreinte carbone et matérielle par habitant au Québec, encourageant sa diffusion auprès de la population québécoise.

	<p>Cible 11 D'ici 2030, encourager et donner les moyens aux Québécois de faire des choix de consommation durables et de réduire considérablement le gaspillage des ressources biologiques ainsi que les risques et impacts négatifs de la pollution sur la biodiversité en priorisant la pollution plastique.</p> <p>Cible 12 D'ici 2030, mobiliser le financement privé en faveur de la biodiversité et réorienter les investissements nuisibles à la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réajuster et augmenter les incitations financières pour rendre le respect de la hiérarchie des 3RV-E (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Éliminer) attractif pour les entreprises et les citoyens. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Introduire progressivement un étiquetage des aliments qui fournisse des informations à la fois sur leur valeur nutritionnelle et leur impact environnemental. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'encadrement des allégations environnementales génériques pour éviter la tromperie des consommateurs et garantir une concurrence équitable, quel que soit l'organisme les utilisant. <p>Lutter contre l'obsolescence</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place progressivement une cote de durabilité inspirée des meilleures pratiques internationales pour les produits domestiques (électriques et électroniques) vendus au Québec, tant en magasin qu'en ligne, afin d'informer les consommateurs sur la réparabilité, la robustesse et la fiabilité des produits concernés. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les taxes de vente applicables aux services de réparation, de don et de revente, tant pour la main-d'œuvre que pour les pièces détachées. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les consommateurs à la possibilité d'augmenter la durée de vie et d'utilisation de leurs appareils, notamment en encourageant l'achat de produits plus facilement réparables et en incitant à recourir à la réparation en cas de panne. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le soutien financier aux entreprises pour favoriser l'écoconception, la vente de produits durables, robustes et réparables, l'approvisionnement soutenable, ainsi que la pratique de l'économie circulaire, collaborative et axée sur l'usage, tout en respectant la hiérarchie des 3RV-E. <p>Maintenir l'équilibre entre la consommation des ressources et la capacité des écosystèmes à se régénérer</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Adopter une stratégie québécoise d'économie circulaire avec un cadre juridique et financier pour assurer une transition juste dans les secteurs concernés. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter la création et le développement de symbioses industrielles et territoriales pour réduire les transports à longue distance, minimiser l'utilisation de matières premières et améliorer l'efficacité énergétique.
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir les boucles énergétiques locales et la production de bioénergies à partir des déchets, notamment en soutenant des programmes d'entrepreneuriat spécifiques, tout en tenant compte d'une évaluation approfondie de ces technologies pour garantir la protection de la santé publique et la participation active des parties prenantes concernées. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Encourager l'implantation du commerce en vrac. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Respecter les objectifs et les échéanciers de la Stratégie de valorisation de la matière organique du Gouvernement du Québec. <p>Mobiliser les acteurs financiers pour renforcer la résilience climatique et la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Évaluer les risques liés aux changements climatiques pour toute la durée de vie des projets d'infrastructure financés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Québec, y compris ceux du Plan québécois des infrastructures (PQI). <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Consacrer une partie du PQI à la création et à la restauration de milieux naturels, en raison des bénéfices vitaux que ces réseaux d'infrastructures naturelles fournissent à la population. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Encourager les investissements d'impact, qui visent à générer un impact social et environnemental positif et mesurable. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Inciter le secteur financier à conditionner le financement des entreprises à des critères ESG élevés, dans le cadre d'une transition juste. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Déployer une gamme de produits de financement mixte pour soutenir des projets structurants de lutte contre les changements climatiques, afin d'optimiser l'effet de levier des fonds publics sur les capitaux privés des institutions financières, y compris ceux liés à la finance solidaire et responsable. <p>Assurer l'exemplarité sociale et environnementale dans les marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Établir l'utilisation systématique de critères sociaux et environnementaux par l'État et les municipalités, et les rendre obligatoires lors de l'attribution des contrats publics, tout en respectant les engagements internationaux lorsque cela s'applique. Ainsi, les contrats publics seront attribués en mettant l'accent sur la valeur et la qualité plutôt que sur le choix du plus bas soumissionnaire conforme.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> ● Définir des cibles précises et progressives d'acquisition responsable, offrant aux fournisseurs de biens, de services et de travaux de construction une prévisibilité accrue.
<p>Axe 4 Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité</p>	<p>Cible 13 D'ici 2030, améliorer le partage de connaissances, et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société.</p> <p>Cible 14 D'ici 2030, appuyer le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité.</p>	<p>Préparer les leaders actuels et futurs à comprendre les défis environnementaux et climatiques, tout en développant les compétences nécessaires pour la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer de manière efficace les défis environnementaux et climatiques dans les programmes d'études des élèves et étudiant.e.s, ainsi que dans les formations du personnel enseignant et des titulaires de fonctions publiques. ● Concevoir des programmes de formation initiale et continue sur mesure pour les gestionnaires d'entreprises et les travailleurs, visant à les préparer à acquérir les compétences nécessaires pour réduire l'impact environnemental de leur secteur d'activité, tout en les dotant des compétences essentielles pour l'avenir, telles que la littératie, la numératie, les compétences numériques, l'adaptabilité, et bien d'autres. <p>Établir des relations constructives avec les Premières Nations et les Inuits</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un développement économique, social et environnemental respectueux des peuples autochtones, en garantissant l'obligation de les consulter en vue d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé. <p>Promouvoir et favoriser la participation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les citoyens dès leur plus jeune âge à l'importance de s'engager activement et volontairement dans des activités et des initiatives visant à améliorer la qualité de vie de la collectivité. ● Apporter un soutien approprié aux organisations qui encouragent le bénévolat et l'engagement civique.

Des conditions gagnantes et des pistes d'action pour mobiliser les acteurs économiques

Le 14 septembre 2023, le Partenariat Climat Montréal et le collectif G15+ ont organisé un événement inédit à huis clos intitulé ***Adapter son modèle d'affaires face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité : par où commencer ?*** Cette journée de dialogue a rassemblé des représentants d'organisations économiques, syndicales, d'institutions publiques et parapubliques, ainsi que des organismes experts en biodiversité et adaptation aux changements climatiques. Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et Espace pour la Vie ont généreusement soutenu cet événement sur le plan financier.

Les principaux objectifs de cette journée de dialogue étaient les suivants :

- **Développer une compréhension commune des enjeux** liés à l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité dans une perspective économique.
- **Partager des exemples concrets et des outils** pour favoriser la mise en action.
- **Identifier des conditions propices et des pistes d'action** pour engager des actions concrètes.

L'intégration des **perspectives économiques** et des **synergies entre climat et biodiversité** a enrichi les discussions et a contribué à une meilleure compréhension des enjeux, favorisant ainsi la mise en action.

Le collectif G15+ met à la disposition du Gouvernement du Québec :

- Le **compte-rendu complet de cette journée de dialogue**, comprenant une liste de pistes d'action supplémentaires proposées lors des ateliers de l'événement.
- Les **résultats de l'audit des parties prenantes** réalisé en amont de cette journée de dialogue.

Conclusion

À un moment où de nombreuses enquêtes d'opinion révèlent une préoccupation croissante au sein de la société québécoise pour l'intégration du bien-être individuel et collectif au cœur des priorités gouvernementales, les organisations membres du G15+ sont fières de partager les résultats de leur réflexion lors de la consultation publique pour l'élaboration du Plan Nature 2030.

Nous croyons fermement que le Québec doit s'engager résolument sur la voie d'une société axée sur le bien-être. La préservation de la biodiversité est essentielle pour assurer la résilience collective et globale de notre territoire, de nos communautés et des écosystèmes qui en dépendent.

Cette démarche ne saurait reposer exclusivement sur les épaules du gouvernement du Québec, mais requiert l'engagement de l'ensemble de la société québécoise. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les représentants politiques à tous les niveaux de gouvernement, aux acteurs économiques, à la société civile, ainsi qu'à la population dans son ensemble, afin de poursuivre un dialogue constructif en vue de bâtir une société solidaire, prospère, et verte.

Sommaire des recommandations

Axes proposés et cibles envisagées du Plan Nature 2030

1. **Renforcer la correspondance entre les cibles du Plan Nature 2030 et celles de l'Accord de Kunming-Montréal** de la manière suivante :
 - a. Aligner les libellés des cibles sur l'ambition de l'Accord ;
 - b. Adopter des cibles quantitatives alignées sur celles de l'Accord ;
 - c. Prévoir des échéances intermédiaires pour certaines cibles, au lieu de se concentrer uniquement sur 2030.
2. **Intégrer un tableau de concordance entre l'Accord de Kunming-Montréal et le Plan Nature 2030**, pour garantir que le Gouvernement du Québec donne une place adéquate aux 23 cibles de l'Accord signé lors de la COP15.
3. **Assurer la collaboration entre tous les échelons décisionnels** :
 - a. Assurer une concordance entre les indicateurs de suivi du Plan Nature 2030 et de la Stratégie canadienne sur la biodiversité 2030 ;
 - b. Assurer que les indicateurs de suivi du Plan Nature 2030 puissent être régionalisés et territorialisés afin de faciliter la mise à l'échelle avec le milieu municipal, les Premières Nations et les Inuits.
4. **Miser sur la complémentarité de la grande diversité d'organismes et de ministères dans la mise en œuvre du Plan Nature 2030** :
 - a. Utiliser les organismes régionaux déjà en place (ex. les parcs régionaux du Québec) pour assurer une mise en œuvre en adéquation avec les besoins régionaux ;
 - b. Intégrer les organismes de développement économique, ainsi que les acteurs et les partenaires déjà ancrés dans les territoires ;
 - c. Intégrer les communautés locales et autochtones dans les processus de consultation, de prise de décision et de mise en œuvre de mesures qui s'appliquent sur leur territoire en tant qu'acteurs les mieux placés pour représenter leurs besoins, leur contexte et leurs réalités locales.

Moyens d'action à retenir au Plan Nature 2030

1. **Propositions et moyens d'action de la feuille de route du G15+** (p. 21 à 26 du mémoire)
2. **Conditions gagnantes et pistes d'action pour mobiliser les acteurs économiques** (p. 27 du mémoire et Annexes du mémoire)
 - a. Partenariat Climat Montréal et Collectif G15+ (2023). *Faits saillants de la démarche d'audit menée de mai à août 2023. Adapter son modèle d'affaires pour faire face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité : par où commencer ?* 22 pages.
 - b. Partenariat Climat Montréal et Collectif G15+ (2023). *Compte-rendu de la journée de dialogue du 14 septembre 2023. Adapter son modèle d'affaires face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité : par où commencer ?* 18 pages.

